

Abus sexuel sur mineur-e-s en Bolivie: déclaration officielle | 11 juillet 2023



Crédit image: Freepik.com

Le Mouvement Défense des Enfants International a été informé par les médias internationaux de cas d'abus sexuels sur des enfants et des adolescent-e-s qui auraient été commis par plusieurs prêtres catholiques parmi lesquels Jorge Vila Despujol, décédé en 2012. Ces abus auraient eu lieu dans un internat de Cochabamba, en Bolivie, qui n'était pas lié à DEI. Cependant, Jorge Vila Despujol a été le fondateur de la section nationale de DEI en Bolivie en 1985. Le mouvement DEI est fondé sur la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant, y compris l'article 19 sur le droit de l'enfant à être libre de toute forme de violence, et DEI condamne sans équivoque toutes les formes de violence ou d'abus contre les enfants. La direction actuelle de DEI a été choquée d'apprendre ces allégations concernant un ancien représentant de DEI et condamne absolument tous les actes criminels et abusifs à l'encontre des enfants.



DEI exhorte les autorités à mener avec diligence les enquêtes nécessaires sur les allégations des victimes et survivant·e·s et à révéler tous les crimes, afin que les auteurs puissent être traduits en justice et que les survivant·e·s reçoivent des réparations et un soutien, bien que rien ne puisse compenser une enfance détruite par la violence. DEI affirme sa solidarité et son soutien sans équivoque aux survivant·e·s et à leurs familles. DEI encourage d'autres victimes ou témoins potentiel·le·s à contacter la *hotline* et à apporter leur témoignage au processus judiciaire pour rétablir la vérité et la justice. DEI-Bolivie a fermement condamné les crimes présumés et a déclaré sa solidarité avec les victimes. Elle facilitera bien entendu les enquêtes relatives à ces allégations, ouvrira toutes les archives pertinentes de DEI et coopérera pleinement avec l'équipe chargée de l'enquête.

Un code de conduite pour toutes les sections du Mouvement Défense des Enfants International

DEI-Bolivie a également commencé à revoir ses processus et politiques internes afin de créer un environnement sûr pour les enfants et de faire tout ce qui est possible pour prévenir toutes les formes de violence. DEI a adopté au niveau du Mouvement une solide politique et des principes de sauvegarde des enfants dès 2020, promouvant une politique organisationnelle de « tolérance zéro » à l'égard de la violence et des abus contre les enfants et construisant une forte culture de la prévention. Le Code de conduite de DEI en matière de protection de l'enfance a été signé par toutes les organisations membres du Mouvement. Les recommandations de ces documents clés ont été ou sont en train d'être mises en œuvre par toutes les sections nationales de DEI. Ce sont des critères d'adhésion que toutes les sections nationales sont tenues d'adopter ; alternativement, elles peuvent mettre à jour leurs propres politiques nationales de sauvegarde des enfants conformément aux dernières normes internationales, en les adaptant à leurs activités, et en évaluant et réduisant en permanence les risques pour les enfants. Certains membres de DEI travaillent également au développement et à la mise en place d'une culture de protection de l'enfance dans d'autres secteurs de leur pays.

Le processus d'examen permanent de DEI contribue à garantir la transparence, à faciliter l'examen des droits humains, à empêcher les dissimulations et à permettre l'accès à la justice pour les enfants et les jeunes, et, en fin de compte, à protéger les enfants contre toutes les formes de violence et de maltraitance. La sécurité et le bien-être des enfants ont toujours été et restent la priorité de DEI, en particulier dans les 30 pays où DEI conduit des activités.



DEI Belgique : un strict respect des règles de protection de l'enfance

Toutes nos activités en Belgique s'organisent dans le respect du Code de conduite du Mouvement international. Par ailleurs, notre engagement à respecter ces règles de manière stricte se traduit dans notre politique de protection de l'enfance DEI-B qui s'applique à tous les niveaux: du recrutement, à la formation de l'équipe, aux procédures à suivre en cas d'incidents, au maintien d'un registre des incidents le cas échéant.

La politique de protection de l'enfance est un travail de tous & toutes à chaque instant. Nous veillons ainsi au bien être des jeunes et des enfants avec lesquel·le·s nous sommes en contact en veillant particulièrement à leur bien être et au respect de leurs droits (vie privée, droit à l'image...) lors de toutes nos interactions (visites en centre d'accueil, ateliers, écoles, échanges virtuels...)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Emmanuelle Vacher, point focal pour la protection de l'enfance (emmanuelle.vacher@defensedesenfants.be) ou Benoît Van Keirsbilck, directeur (bvankeirsbilck@defensedesenfants.be)